



Bâtiment double destination

Par **Spike69**, le **19/02/2019** à **10:26**

Bonjour,

J'ai récemment acquis une grande grange que je voudrais réhabiliter pour un double usage. Ma résidence principale ET la création de bureaux destinés à la location.

Cependant le PLU en vigueur ne me permet que de faire ceci:

- Changement de destination à vocation d'habitat de bâtiments existants dans la limite d'un logement par bâtiment.

A noter que c'est la dernière modification du PLU cours de révision.

afin de lui expliquer qu'un seul logement pour un bâtiment n'est pas suffisant (d'autant plus que je pense loger une personne agée dans ce même bâtiment).

Il faut également préciser que notre zone sur le PLU est isolée au milieu d'une zone industriel. Mais dans le passé c'était des champs.

Et donc le PLU en vigueur permet l'utilisation de bâtiments à vocations économiques, mais pas sur le nouveau suite à notre demande pour RP..

Mes questions :

- Je vais aller voir le commissaire-enquêteur prochainement avant validation du nouveau PLU. Est-il possible de rajouter une mention du type : [...] dans la limite d'un logement et/ou local à

vocation d'activité économique ?

- Selon architect il est possible de faire des bureaux en déposant un PC unique pour l'ensemble et louer une partie de mon logement pour des bureaux.

Mais je me demande alors quel est la différence ? Peut-on domicilier une entreprise ? Faire un bail commercial ? Une limite de surface ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement